Regroupement familial

Par Fifi4		

Bonjour, femme tunisienne possède un titre de séjour d'un an VPF motif malade étranger, bénéficiere d'une allocation adulte handicap. résidante en France régulièrement depuis 18 mois, j'ai des attaches familiales solides en France (deux filles. Une soeur, un frère), est ce que je peux faire un regroupement familial avec ce titre, pour mon mari et mon fils qui a 17 ans et 9 mois, bien que j'étais en séparation de fait avec mon mari c'est ce que je declare mais on a repris la vie conjugale dernièrement. Ou est-ce que je me limite a un regroupement familial partiel pour mon fils qui aura 18 ans bientôt. Est ce que cela n'affectera pas le renouvellement de mon titre de séjour. Merci pour votre réponse. Cordialement.